

Consultation publique de la Commission européenne sur l'initiative *European Disability Card (EDC)*

La Commission européenne a ouvert une consultation publique sur la réglementation en préparation concernant l'*European Disability Card (EDC)*. Le projet vise à étendre l'EDC à l'ensemble des Etats membres de l'Union européenne et à en élargir l'usage.

Délais

La consultation est ouverte jusqu'au **05/05/2023**.

Modalités

La consultation publique est composée d'une série de questions « fermées » et de quelques questions « ouvertes ».

Contexte

Pour rappel, l'idée d'une *European Disability Card* est issue de la réunion de l'assemblée générale du Belgian Disability Forum asbl (BDF) de 2009. Le BDF est très attentif à ce que cette carte soit efficace pour faciliter la mobilité des personnes en situation de handicap dans l'Union européenne :

- son utilisation doit être volontaire
- elle doit donner accès à des « prestations » concrètes
- elle ne doit pas créer des contraintes pour les utilisateurs
- elle doit être respectueuse de la « vie privée » de leur titulaire

Il est très important

- qu'un grand nombre de détenteurs de l'EDC, mais aussi que des personnes en situation de handicap qui n'ont pas encore l'EDC répondent à cette enquête
- que leurs organisations représentatives fassent connaître leur point de vue

Réponse-type du BDF : préparation

Afin de coordonner une réponse commune de l'ensemble des organisations membres du BDF, le secrétariat du BDF a demandé et obtenu de disposer du questionnaire dans les 3 langues nationales au format Word afin de pouvoir préparer un canevas de réponse type et de le soumettre à l'ensemble de ses membres.

Nous vous prions de trouver, en suivant le lien ci-après, le premier projet de réponse type. Merci de de nous renvoyer vos commentaires, questions et suggestions pour le **24/03/2023**. [<Lien vers la réponse type au questionnaire>](#).

Attention, à ce stade, les traductions en Néerlandais et en allemand sont réalisées avec le logiciel « DeepL ». Elles ne sont donc pas d'un niveau professionnel. Ce sont des documents de travail. Le document final sera traduit par des traducteurs.

Quand le canevas de réponse sera finalisé, nous vous proposerons de vous en servir pour répondre au questionnaire au nom de votre association et, si vous le souhaitez, de suggérer à un maximum de vos membres de répondre en leur nom propre.

Plus nous serons nombreux à exprimer nos souhaits, plus l'orientation de la réglementation correspondra aux attentes du BDF.